

Membres	7
Présent(s)	5
Audio/visioconférence	0
Représenté(s)	1
Quorum	5

## SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA (Président du Conseil d'administration), Madame Chahrazad ALLAM, Monsieur Antoine BREINING, Madame Suzanne BROLLY et Monsieur Bernard MATTER

Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD (procuration à Monsieur Salah KOUSSA) et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND

Assistaient en outre : Monsieur Julien MATTEI (Directeur général / secrétaire de séance), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général,  
Vu l'avis de France Domaine du 17 novembre 2025,  
Délibère :

B/2025/088 : **Eckbolsheim - Abrapa - 1-3 rue Jean Monnet : Acquisition de 40 logements en VEFA. Autorisation d'acquisition**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement auprès du promoteur Frank Immobilier, ou toute autre société qui s'y substituerait, d'un bien constitué de 40 logements situé 1-3 rue Jean Monnet à Eckbolsheim, comprenant 40 places de stationnement, pour un prix d'acquisition total de 5 819 275,00 € HT.
  - Pour les 12 logements en PLAI y compris 6 places de stationnement : 585,28 m<sup>2</sup> SHAB x 2 500 € HT, soit 1 463 200,00 € HT (TVA 5,5 %)
  - Pour les 11 logements en PLUS y compris 5 places de stationnement : 695,95 m<sup>2</sup> SHAB x 2 500 € HT, soit 1 739 875,00 € HT (TVA 10 %)
  - Pour les 17 logements en PLS y compris 9 places de stationnement : 950,48 m<sup>2</sup> SHAB x 2 500 € HT, soit 2 376 200,00 € HT (TVA 10 %)
  - Pour les 20 places de stationnement supplémentaires : 20 x 12 000 € HT, soit 240 000,00 € HT (TVA 20 %)

Les études étant en cours, sur une base de 2 231,71 m<sup>2</sup> SHAB, il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de cette surface et d'adapter le prix en conséquence.

2. D'autoriser l'établissement de l'acte de vente définitif,
3. D'autoriser la prise en charge des frais inhérents à cette démarche dont les honoraires du notaire,
4. D'autoriser l'échelonnement du paiement du bien en fonction de l'avancement du chantier,
5. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Julien MATTEI  
Pour extrait conforme